

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 9 juin 2010 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h15)
M.	Gilles Labbé	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville (19h45)
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Michel Legault	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

061-06-2010

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 mai 2010.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 2 juin 2010.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Rencontres :
 - 6.1 Mme. Lynn Massicotte – Hydro-Québec – Relations avec le milieu.
 - 6.2 M. Marc Gosselin – Vélo MRC Abitibi – Rapport d'activités et actions à venir.
 - 6.3 M. Bruno Drouin – Sûreté du Québec.
7. Administration :
8. Correspondance.
9. CLD Abitibi :
 - 9.1 Conseil d'Administration – Représentants.
 - 9.2 Pacte Rural – Projets.
 - 9.3 Max Mobilité.
10. Municipalités :
11. TNO :
12. Aménagement :
 - 12.1 Règlement de zonage # 31 du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) – Modification – Avis de motion.
 - 12.2 Gestion des matières résiduelles – Collecte des technologies de l'information et des communications (TIC) – Bilan 2010.
 - 12.3 Règlement # 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée – Comptes-rendus du Comité d'analyse.
 - 12.4 Schéma d'aménagement et de développement révisé :
 - 12.4.1 Développement en milieu rural.
 - 12.4.2 Liste des demandes du Gouvernement.
 - 12.4.3 Adoption du schéma d'aménagement et de développement de remplacement – Règlement # 109.
 - 12.4.4 Adoption du document d'accompagnement.
 - 12.5 Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.
13. Sécurité Incendie:
14. Service Forêt :
 - 14.1 Comités de relance et de diversification – Rapports d'activités :
 - 14.1.1 Secteur des Coteaux.
 - 14.1.2 Municipalité de Launay et TNO Lac-Chicobi (Guyenne).
 - 14.2 Orientation quant au dossier de « Forêt de proximité » - Suivi.
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Dossier « Agriculture » sur le territoire de la MRC d'Abitibi.
 - 16.2 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2010 - Représentants.

- 17. Sujets de discussion sans prise de décision :
- 18. Informations :
 - 18.1 Activités et représentations du préfet du 13 mai au 9 juin 2010.
 - 18.2 Le partenariat UQAT - SESAT.
 - 18.3 Communiqués de presse :
 - La MRC d'Abitibi a sa troisième ambulance.
 - Faute d'omission dans la gestion d'un cours d'eau, une MRC est condamnée à verser 450 000\$ à titre de dommages et intérêts.
 - 18.4 Fédération Québécoise des Municipalités – Assemblée des préfets – Mai 2010 :
 - Commentaires sur le projet de Loi 88 « Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles ».
 - Comité FQM-ADGMRCQ – Rapport intérimaire – La MRC au cœur de la gouvernance territoriale.
 - La gestion des matières résiduelles au Québec : RECYC-QUÉBEC vous accompagne au cœur de l'action !
 - Les nouveaux plans de gestion des matières résiduelles et l'arrimage avec les secteurs des ICL.
 - Redevances à l'élimination.
 - Révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
 - 18.5 Info-Schéma – Juin 2010.
- 19. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

062-06-2010

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 MAI 2010 :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 mai 2010.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 2 JUIN 2010 :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait un compte-rendu des sujets qui ont été traités lors de la rencontre du Comité Administratif du 2 juin dernier et répond aux questionnements des maires.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS D'HYDRO QUÉBEC :

Les représentants d'Hydro Québec sont :

- M. Michel Desfossés, chef Relations avec le milieu;
- Mme. Lynn Massicotte, conseillère Relations avec le milieu.

Monsieur Desfossés expliquent aux maires que les objectifs de cette rencontre sont les suivants :

- Renforcer les liens avec les MRC et les municipalités;
- Faire connaître les représentants de l'entreprise;
- Présenter le bilan de l'implication d'Hydro-Québec;
- Présenter les enjeux et les projets d'Hydro-Québec.

Madame Massicotte invite les maires à communiquer avec elle au besoin puisqu'elle est conseillère en Relations avec le milieu, pour le territoire de la MRC d'Abitibi. De plus, les maires sont invités à consulter le site Internet d'Hydro-Québec où un volet est dédié aux municipalités leur permettant de prendre connaissance, entre autres, des informations suivantes :

- Bilan des interruptions de service;
- Entretien des emprises de lignes (projet expérimental à Landrienne).

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, intervient pour faire part aux représentants d'Hydro-Québec du manque d'ouverture de la part de l'entreprise à reconnaître officiellement par écrit, les eskers situés sur le territoire de la MRC d'Abitibi comme des milieux sensibles nécessitant des interventions particulières.

Monsieur Michel Roy, directeur général, intervient également pour expliquer la problématique vécue par les Services de Sécurité Incendie des municipalités lorsqu'ils doivent communiquer l'adresse d'un poteau auprès d'Hydro-Québec afin de faire interrompre les services d'électricité en cas de feu. Malgré plusieurs communications écrites pour obtenir un plan de l'emplacement des poteaux et leur adresse individuelle, Hydro-Québec n'a jamais donné de suite à cette demande.

De l'information est également demandée aux représentants d'Hydro-Québec concernant les sujets suivants :

- L'entretien des emprises électriques;
- Les compteurs numériques;
- Les demandes de commandites.

Les représentants précisent qu'en cas de mesures d'urgences lors de panne électrique, les municipalités peuvent consulter le site Internet d'Hydro-Québec qui fournit en détails toutes les informations nécessaires.

RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE VÉLO MRC ABITIBI :

Les représentants de Vélo MRC Abitibi sont :

- M. Marc Gosselin;
- M. Alain Dubois.

Monsieur Gosselin explique aux maires que la présente démarche de Vélo MRC Abitibi vise à les sensibiliser sur l'importance que les accotements de routes soient asphaltés afin de permettre aux utilisateurs de vélos de pratiquer leur sport de la façon la plus sécuritaire possible.

L'organisme demande également l'intervention de l'Assemblée Générale des maires pour demander au Ministère des Transports de prévoir, lorsque des réfections de routes sont faites, l'asphaltage des accotements.

Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée.

063-06-2010

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – DEMANDE D'ASPHALTAGE DES ACCOTEMENTS DE ROUTES :

ATTENDU l'accroissement constant des utilisateurs de vélo tant pour le plaisir de pratiquer ce sport que pour leurs déplacements;

ATTENDU l'importance de développer un circuit sécuritaire sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU qu'il est essentiel de mettre tout en œuvre pour diminuer les risques d'accident sur les différentes routes de la MRC d'Abitibi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports :

- De prévoir, lorsque des réfections de routes sont faites, l'asphaltage et le marquage des accotements afin de permettre aux vélos de circuler en sécurité;
- De prendre en compte les besoins particuliers des cyclistes qui utilisent, en grand nombre, la Route 395 Nord (chemin St-Maurice) même si cette route ne fait pas partie des routes provinciales considérées à risques compte tenu de l'achalandage important par les cyclistes.

ADOPTÉE

RENCONTRE AVEC M. BRUNO DROUIN, DIRECTEUR DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC D'ABITIBI :

Monsieur Bruno Drouin, directeur du Poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi, était présent au 5 à 7 pour le dévoilement de la campagne promotionnelle « D'Amour et d'Eau Pure » qui s'est tenu tout juste avant la présente séance et il a donc été en mesure de faire connaissance et d'échanger avec les maires présents.

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2010-05-20	Mme. Line Beauchamp, ministre Développement Durable, Environnement et Faune	Résolution # 049-05-2010 Financement de la collecte sélective municipale et future Politique de gestion des matières résiduelles.
2010-05-28	Ville de Matagami	Appui à notre résolution # 052-05-2010 Mise à jour du Plan triennal du réseau ferroviaire du Canadien National

Ministre de la Sécurité Publique :

Le 31 mai dernier, par l'entremise de Monsieur Pierre Corbeil, ministre responsable de la région Abitibi-Témiscamingue, le ministre de la Sécurité Publique nous transmettait un chèque au montant de 20 000\$ représentant la première tranche de la subvention pour la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

064-06-2010 **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes pour siéger sur le Conseil d'Administration du Centre Local de Développement Abitibi :

M. Jules Grondin	Milieu de la ruralité
Mme. Sonia Tremblay	Milieu de l'économie sociale
Mme. Céline Dupras	Milieu de l'éducation
Mme. Vanessa Chandonnet	Secteurs culture, arts et patrimoine

ADOPTÉE

065-06-2010 **PACTE RURAL – PROJETS 2010-2011 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu de retenir les projets présentés dans le cadre du Pacte Rural pour l'exercice 2010-2011 tels que recommandés par le Comité de Pilotage et dont la liste est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

066-06-2010 **MAX MOBILITÉ - PROJETS 2010-2011 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de retenir les projets présentés dans le cadre de Max Mobilité pour l'exercice 2010-2011 tels que recommandés par le Comité Max Mobilité et dont la liste est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

067-06-2010 **MAX MOBILITÉ – DATES POUR DÉPÔT DES PROJETS :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu que dorénavant, les dépôts de projets dans le cadre de Max Mobilité se fassent à chaque mois (dernier vendredi de chaque mois) exception faite des mois de juillet et août de chaque année.

ADOPTÉE

068-06-2010 **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31 DU TNO LAC-CHICOBİ – AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 31 du TNO Lac-Chicobi (Guyenne).

ADOPTÉE

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – COLLECTE 2010 DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS – BILAN :

Les maires sont invités à prendre connaissance du bilan de la collecte des technologies de l'information et des communications qui s'est tenue le 29 mai dernier.

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, confirme que l'expérience a été concluante :

- Un total de 25 palettes d'environ 4 pieds de haut a été amassé ce qui a quasiment rempli la remorque;
- Compte tenu du type de matériel reçu, il est difficile de monter les palettes suffisamment haut pour dégager de l'espace dans la remorque il sera donc nécessaire de trouver une solution pour optimiser le transport dans l'avenir;
- La participation a été excellente puisque près de 100 citoyens se sont présentés sur le lieu de la collecte et que de plus, plusieurs d'entre eux apportaient également les matières d'autres personnes;
- La ville d'Amos et la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery ont mis les objets à part lors de leurs grands ménages et les ont fait parvenir lors de la journée de la collecte. Cette méthode s'est avérée très efficace.

RÈGLEMENT NUMÉRO 89 SUR LES MODALITÉS D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES EN FORÊT PRIVÉE – COMITÉ D'ANALYSE – COMPTE-RENDU :

Les maires des municipalités où s'applique le règlement numéro 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée s'appliquent sont invités à prendre connaissance du compte-rendu des rencontres des 15 septembre 2009 et du 23 mars 2010 tenues par le Comité d'analyse concernant la bonification dudit règlement.

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, présente un bref résumé de l'origine du Comité d'analyse et des demandes du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT). Les demandes visent à bonifier le règlement numéro 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée sur le territoire de la MRC d'Abitibi.

Monsieur Grenier dépose donc le compte rendu du Comité d'analyse afin de consulter les municipalités adhérentes au règlement numéro 89. Monsieur Grenier précise également qu'une séance d'information sera organisée pour les municipalités adhérentes au courant des mois d'août ou de septembre afin de présenter les modifications.

Suite à cette présentation, certaines municipalités non adhérentes demandent que le règlement modifié leur soit présenté afin de vérifier à nouveau leur intérêt à adhérer ou non.

De plus, demande sera adressée au Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT) de se prononcer quant à l'application, par ses membres, des modalités d'interventions forestières en forêt privée, proposées au règlement numéro 89 bonifié.

La résolution suivante est donc adoptée.

069-06-2010

RÈGLEMENT NUMÉRO 89 SUR LES MODALITÉS D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES EN FORÊT PRIVÉE – DEMANDE AU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE :

ATTENDU que le Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT) a transmis à la MRC d'Abitibi une demande de bonification du règlement numéro 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée;

ATTENDU que la demande de bonification du SPBAT est accompagnée d'un document justificatif;

ATTENDU qu'un Comité d'analyse a été créé par l'Assemblée Générale des maires afin d'étudier la demande du SPBAT et d'évaluer les impacts sur l'objectif et sur les mesures poursuivies par le règlement numéro 89;

ATTENDU que le comité est composé des représentants suivants :

- M. Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, représentant de l'Assemblée Générale des maires;
- M. Lionel Pelchat, maire de Barraute, représentant de l'Assemblée Générale des maires;
- M. André Ouellet, représentant du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue;
- M. Steve Brassard, représentant du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue;
- M. Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement de la MRC d'Abitibi et secrétaire du Comité d'analyse.

ATTENDU que le Comité d'analyse a terminé son analyse avec le dépôt du compte rendu de ses travaux;

ATTENDU que le Comité d'analyse soumet des recommandations à l'Assemblée Générale des maires et non un avis officiel émanant des municipalités adhérentes ou du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU que le compte rendu du Comité d'analyse est soumis aux municipalités adhérentes pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté René Martineau et unanimement résolu de demander au Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue de se prononcer par résolution sur :

- Les modifications soumises par le Comité d'analyse sur le contenu du règlement numéro 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée;
- Son adhésion quant à l'application du règlement numéro 89;
- La demande à ses membres de respecter les modalités d'interventions forestières en forêt privée de la MRC d'Abitibi inscrites au règlement numéro 89.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL :

ATTENDU que le Gouvernement a comme orientations en matière de gestion de l'urbanisation :

- De privilégier la consolidation des zones bâties existantes, de prioriser la revitalisation des noyaux urbains ou villageois et des secteurs anciens;
- D'orienter l'extension urbaine dans les parties du territoire pouvant accueillir le développement de façon économique et acceptable au plan environnemental.

ATTENDU que le Gouvernement favorise des formes de développement plus compactes à l'intérieur des périmètres d'urbanisation afin d'éviter les problèmes et les coûts liés à l'urbanisation diffuse;

ATTENDU que ces orientations se limitent principalement à des secteurs de développement urbain desservis par des réseaux d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU qu'il existe des secteurs avec une très faible densité d'occupation du sol et avec des terrains suffisamment grands afin de permettre l'installation d'un puits de captage d'eau potable individuel ainsi qu'un système d'évacuation et de traitement des eaux usées individuel conformément aux lois et règlements actuels;

ATTENDU que ces secteurs résidentiels à caractère rural se sont développés au cours des dernières décennies à l'extérieur des périmètres d'urbanisation; soit dans une zone de villégiature, récréative ou simplement dans un milieu boisé;

ATTENDU que ces secteurs de développement résidentiel à caractère rural répondent à des besoins puisqu'ils offrent un milieu et une qualité de vie autre qu'urbaine au niveau du paysage, de la tranquillité et de l'environnement;

ATTENDU que les orientations du Gouvernement datent de 1990 et ne tiennent pas compte de cette nouvelle tendance et des nouveaux enjeux au niveau de l'occupation du territoire;

ATTENDU que dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement révisé le Gouvernement demande aux MRC de limiter ces secteurs de développement à caractère rural puisqu'ils ne répondent pas aux orientations du Gouvernement;

ATTENDU qu'il y a lieu que les orientations du Gouvernement soient révisées afin de permettre et d'encadrer ce type de développement de façon économique et acceptable au plan environnemental;

ATTENDU la recommandation du Comité Administratif (résolution # CA-121-06-2010) qui agit également à titre de Comité d'Aménagement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat de demander au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de réviser ses orientations en matière de gestion de l'urbanisation afin de permettre et d'encadrer les développements résidentiels à caractère rural tout en tenant compte des impacts sur l'environnement, des coûts sociaux, de la protection de la zone agricole permanente, de la qualité de vie des citoyens, de l'occupation du territoire et de la sécurité des citoyens. Demande sera également faite à la Fédération Québécoise des Municipalités et à l'Union des Municipalités du Québec de faire des démarches en ce sens auprès du Gouvernement.

À 21h25 Monsieur le conseiller de comté Martin Roch demande le vote et Monsieur Michel Roy, directeur général, procède donc à l'appel nominal pour le vote.

MUNICIPALITÉ	MAIRE OU REPRÉSENTANT	VOIX	POPULATION	POUR	CONTRE
AMOS	Ulrick Chérubin	7	12 522	O	
BARRAUTE	Lionel Pelchat	1	2 093	O	
BERRY	Jean-Pierre Naud	1	554	O	
CHAMPNEUF	Rosaire Guénette	1	132	O	
LA CORNE	Michel Lévesque	1	721	O	
LA MORANDIERE	Guy Lemire	1	248	O	
LA MOTTE	René Martineau	1	430	O	
LANDRIENNE	François Lemieux	1	1 052	O	
LAUNAY	Gilles Labbé	1	232	O	
PREISSAC	Huguette Saucier	1	764		N
ROCHEBAUCOURT	Gaby Chiasson	1	173	O	
ST-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE	Maurice Godbout	1	448	O	
ST-FÉLIX-DE-DALQUIER	Luc Pomerleau	1	921	O	
ST-MARC-DE-FIGUERY	Réal Nolet	1	781	O	
ST-MATHIEU-D'HARRICANA	Martin Roch	1	747		N
STE-GERTRUDE-MANNEVILLE	Pascal Rheault	1	874	O	
TRÉCESSON	Ghislain Nadeau	1	1 296	O	
VOIX ET POPULATION REPRÉSENTÉES :		23	23 988		
VOTE VOIX :				21	2
VOTE POPULATION :				22 477	1 511

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE – DEMANDES DU GOUVERNEMENT :

Afin de leur permettre d'en prendre connaissance avant la présente séance, les maires ont reçu par courrier un document présentant les recommandations du Comité d'Aménagement et donnant suite aux demandes du Gouvernement.

En mai dernier, les maires ont pris connaissance de la liste des demandes du Gouvernement et depuis, les municipalités visées par des demandes ont été rencontrées et les négociations avec les différents ministères se sont poursuivies.

Monsieur Grenier, directeur du Service d'Aménagement, invite donc les maires à prendre connaissance d'un nouveau document à leur dossier incluant les demandes de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, d'Hydro-Québec et du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, lequel fait état des recommandations du Comité d'Aménagement.

Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée.

071-06-2010

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE – DEMANDES DU GOUVERNEMENT :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de donner suite aux demandes du Gouvernement dans le cadre du schéma d'aménagement et de développement révisé en retenant les recommandations du Comité d'Aménagement présentées dans le document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 109 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 105
« SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat d'adopter le règlement numéro 109 « Remplaçant le règlement numéro 105 Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Abitibi ».

À 21h35 Monsieur le conseiller de comté Martin Roch demande le vote et Monsieur Michel Roy, directeur général, procède donc à l'appel nominal pour le vote.

MUNICIPALITÉ	MAIRE OU REPRÉSENTANT	VOIX	POPULATION	POUR	CONTRE
AMOS	Ulrick Chérubin	7	12 522	O	
BARRAUTE	Lionel Pelchat	1	2 093	O	
BERRY	Jean-Pierre Naud	1	554	O	
CHAMPNEUF	Rosaire Guénette	1	132	O	
LA CORNE	Michel Lévesque	1	721	O	
LA MORANDIERE	Guy Lemire	1	248	O	
LA MOTTE	René Martineau	1	430	O	
LANDRIENNE	François Lemieux	1	1 052	O	
LAUNAY	Gilles Labbé	1	232	O	
PREISSAC	Huguette Saucier	1	764		N
ROCHEBAUCOURT	Gaby Chiasson	1	173	O	
ST-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE	Maurice Godbout	1	448	O	
ST-FÉLIX-DE-DALQUIER	Luc Pomerleau	1	921	O	
ST-MARC-DE-FIGUERY	Réal Nolet	1	781	O	
ST-MATHIEU-D'HARRICANA	Martin Roch	1	747		N
STE-GERTRUDE-MANNEVILLE	Pascal Rheault	1	874	O	
TRÉCESSON	Ghislain Nadeau	1	1 296	O	
VOIX ET POPULATION REPRÉSENTÉES :		23	23 988		
VOTE VOIX :				21	2
VOTE POPULATION :				22 477	1 511

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ – DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT – ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu d'adopter le document d'accompagnement du schéma d'aménagement et de développement révisé.

ADOPTÉE

TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (GIRT) SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI – SUIVI :

Monsieur Michel Roy, directeur général, explique aux maires que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier exige que chaque MRC crée une table de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) sur son territoire.

La Conférence Régionale des Élus (CRÉ), par l'entremise de la Commission régionale sur les ressources naturelles et sur le territoire (CRRNT), contribuera au financement d'une partie des opérations de la GIRT pour une somme de 30 000.00\$ par année pendant trois (3) ans.

Le Comité Administratif de la MRC d'Abitibi ayant été informé de cela lors de sa réunion du 2 juin dernier a donc adopté les résolutions suivantes :

- Numéro CA-118-06-2010 pour réserver une somme de 60 000.00\$ à même l'enveloppe budgétaire du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (protection de la ressource et formation) pour l'exercice 2010-2011 afin de garantir un montant total de 50 000.00\$ par année pendant trois (3) ans pour le fonctionnement de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de la MRC d'Abitibi;
- Numéro CA-119-06-2010 pour recommander à l'Assemblée Générale des maires de créer une table de gestion intégrée des ressources et du territoire pour la MRC d'Abitibi.

Suite à ces explications, la résolution suivante est adoptée.

074-06-2010 **TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (GIRT) SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI – MISE EN PLACE – AVIS D'INTENTION :**

ATTENDU que l'article 21.17.1 de la Loi sur le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire prévoit qu'une Conférence régionale des élus (CRÉ) doit implanter une Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) ainsi que des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) pour l'appuyer dans son rôle à l'égard des responsabilités que peut lui confier le ministre des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF);

ATTENDU que l'implantation de la CRRNT et des tables GIRT, dans le cadre de l'approche intégrée et régionalisée du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune s'inscrit dans la volonté gouvernementale d'accroître l'autonomie des régions et de rapprocher la prise de décision des milieux régionaux;

ATTENDU que le Plan stratégique de développement de l'Abitibi-Témiscamingue 2007-2011 identifie comme priorité de travail de développer de nouveaux modes de concertation des acteurs pour assurer le développement harmonieux du territoire;

ATTENDU que l'article 54 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier prévoit que les tables GIRT collaborent à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune dont le territoire de référence est l'Unité d'aménagement (UA) :

ATTENDU qu'au cours de la dernière décennie, des tables de gestion intégrée des ressources du milieu forestier ont été mises sur pied par trois (3) MRC et que leur territoire de référence est le territoire de la MRC;

ATTENDU que la collaboration des tables GIRT à l'élaboration des PAFI, par la prise en compte des préoccupations des utilisateurs du milieu forestier, par les consensus établis sur les objectifs d'aménagement locaux durables et par l'établissement de mesures d'harmonisation, contribue à l'acceptabilité sociale de la planification et des opérations forestières en forêt publique;

ATTENDU que le territoire des MRC a été défini à l'origine en fonction du territoire d'appartenance des populations et que ce territoire correspond à un découpage socialement reconnu;

ATTENDU que la proposition de modèle de tables GIRT pour l'Abitibi-Témiscamingue élaborée au sein de la CRRNT prévoit que ces tables soient mises sur pied en partenariat entre le MRNF, la CRÉ et les MRC selon un protocole à convenir;

ATTENDU que la reconnaissance des tables GIRT dans la Loi revêt un caractère permanent alors que les sources potentielles de financement (fonds de la CRRNT, Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II) ont un caractère temporaire, dont la durée n'est assurée que jusqu'en 2013 :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu :

- Que la MRC d'Abitibi donne son avis d'intention à la Conférence Régionale des Élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue et à la Direction Régionale du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune de mettre sur pied et de voir au fonctionnement d'une table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) selon un modèle de partenariat régional;
- Que l'engagement de la MRC d'Abitibi à mettre sur pied cette table est conditionnel à la signature d'un protocole d'entente avec le Ministère des Ressources Naturelles et de la faune et la Conférence Régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue;
- De réclamer au Gouvernement du Québec le financement permanent des tables GIRT et que ce financement soit à la mesure des ressources nécessaires pour supporter la concertation des utilisateurs du milieu forestier.

ADOPTÉE

075-06-2010 **CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT – COMITÉ DE RELANCE DU SECTEUR DES COTEAUX – RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2009-2010 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités du Comité de relance du Secteur des Coteaux pour l'exercice 2009-2010 produit dans le cadre du Contrat de diversification et de développement lequel rapport est annexé la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT – COMITÉ DE RELANCE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAUNAY ET DU TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) – RAPPORT D’ACTIVITÉS POUR L’EXERCICE 2009-2010 :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d’adopter le rapport d’activités du Comité de relance de la municipalité de Launay et du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) pour l’exercice 2009-2010 produit dans le cadre du Contrat de diversification et de développement lequel rapport est annexé la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

CONVENTION D’AMÉNAGEMENT FORESTIER (CvAF) DE LA MRC D’ABITIBI - ORIENTATION QUANT AU DOSSIER « FORÊT DE PROXIMITÉ » :

Lors de l’Assemblée Générale des maires du 12 mai dernier, Monsieur Michel Roy, directeur général de la MRC d’Abitibi, a expliqué aux maires que la MRC d’Abitibi devait entreprendre, dès maintenant, des démarches pour faire connaître au Ministère des Ressources Naturelles sa position dans le dossier de « Forêt de proximité ».

Les municipalités faisant partie de la convention d’aménagement forestier (CvAF) de la MRC d’Abitibi sont en accord pour entreprendre la démarche. Toutefois, les municipalités ayant leurs propres conventions d’aménagement forestier ont été invitées à se prononcer à savoir si elles souhaitaient adhérer ou non à la démarche de la MRC :

- Lors de l’Assemblée Générale des maires du 12 mai dernier, Monsieur Rosaire Guénette, président de la Cellule d’Aménagement des Coteaux a confirmé que la Cellule travaillait sur son propre projet de forêt de proximité;
- Les municipalités de Berry, Saint-Dominique-du-Rosaire et Saint-Mathieu-d’Harricana n’ont pas encore confirmé leur position.

Monsieur Rosaire Guénette, président de la Cellule d’Aménagement des Coteaux, fait part à l’Assemblée que bien que la Cellule travaille sur son propre projet de forêt de proximité, il souhaiterait connaître l’orientation que la MRC d’Abitibi entend développer dans son projet afin d’avoir la possibilité d’y adhérer ou non. Les maires des trois (3) autres municipalités ayant leur propre convention émettent la même opinion.

Suite aux échanges et au terme de la discussion, il est convenu, d’accorder aux six (6) municipalités ayant leur propre convention d’aménagement forestier (CvAF), un délai additionnel pour se prononcer dans ce dossier. Elles devront donc faire connaître leur position à la MRC par résolution avant le 30 juillet 2010.

INQUIÉTUDE FACE À L’AVENIR DU MONDE AGRICOLE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE :

ATTENDU que l’agriculture est l’un des trois (3) principaux axes de développement économique sur le territoire de la MRC d’Abitibi;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec, la Financière Agricole et d’autres programmes de soutien aux agriculteurs ont, aux cours des dernières années, diminuer de beaucoup leur apport financier au monde agricole;

ATTENDU que cette situation a créé une onde de choc dans le monde agricole qui, sans avertissement et sans aucune période de transition, a subit de façon drastique la diminution de son pouvoir d’achat;

ATTENDU que la baisse du pouvoir d’achat des agriculteurs et le resserrement des conditions de leur pouvoir de financement affectent aussi les fournisseurs de biens et services de toute cette industrie;

ATTENDU que la crise économique perdure et affecte l’ensemble des autres secteurs d’activités au Québec;

ATTENDU que l’industrie agricole est également aux prises depuis la dernière décennie, avec les problématiques reliées à la relève agricole ainsi qu’au financement de nouvelles entreprises;

ATTENDU que ce secteur d’activités est essentiel aux besoins vitaux de toute la population du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que la MRC d'Abitibi informe les divers acteurs du monde agricole qu'elle appuie les agriculteurs et les supporte dans cette période difficile et qu'elle demande aux divers preneurs de décisions (ministères, Financière Agricole, institutions financières, gestionnaires de divers programmes de soutien) d'innover dans leurs moyens de support afin de trouver et de mettre en place des solutions durables à court terme pour garantir la survie de ce secteur d'activités qui est névralgique pour la population du Québec.

ADOPTÉE

078-06-2010

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS 2010 :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes pour participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2010 au Centre des congrès de Québec :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Lionel Pelchat, maire de Barraute;
- M. Martin Roch, maire de Saint-Mathieu-d'Harricana;
- M. Michel Roy, directeur général;
- Mme. Doris Jubinville, directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

- Madame Huguette Saucier, mairesse de Preissac, informe les maires qu'elle a rencontré les dirigeants de la mine Iamgold concernant leur contestation d'évaluation foncière. Les discussions se sont avérées positives et la municipalité de Preissac ne devrait pas perdre de sommes d'argent importantes au terme de la négociation;
- Monsieur Martin Roch, maire de Saint-Mathieu-d'Harricana, suggère aux maires qu'une réflexion devrait être faite pour établir une formule leur permettant de se réunir et de discuter entre eux de dossiers demandant un échange plus élaboré compte tenu que les ordres du jour des Assemblée Générales des maires sont chargés;
- Monsieur Michel Lévesque, maire de La Corne, rappelle aux maires la tenue des festivités soulignant le 75^{ème} anniversaire de La Corne la fin de semaine du 3 juillet prochain.

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents d'information suivants :

- Communiqués de presse :
 - La MRC d'Abitibi a sa troisième ambulance.
 - Faute d'omission dans la gestion d'un cours d'eau, une MRC est condamnée à verser 450 000\$ à titre de dommages et intérêts.
- Fédération Québécoise des Municipalités – Assemblée des préfets – Mai 2010 :
 - Commentaires sur le projet de Loi 88 « Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles ».
 - Comité FQM-ADGMRCQ – Rapport intérimaire – La MRC au cœur de la gouvernance territoriale.
 - La gestion des matières résiduelles au Québec : RECYC-QUÉBEC vous accompagne au cœur de l'action !
 - Les nouveaux plans de gestion des matières résiduelles et l'arrimage avec les secteurs des ICI.
 - Redevances à l'élimination.
 - Révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- Info-Schéma – Juin 2010.
- CLD Abitibi - Eau Courant – Juin 2010.
- CLD Abitibi – Bulletin trimestriel mars, avril et mai 2010.

079-06-2010 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h35.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.